

COMMUNIQUÉ

**INTERDICTION DE CONSOMMATION DE CANNABIS
DANS LES LIEUX PUBLICS À SAINTE-SOPHIE**

Sainte-Sophie, le 7 novembre 2018 – En lien avec l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la légalisation du cannabis le 17 octobre dernier, le conseil municipal a adopté lors de l'assemblée du 6 novembre 2018 le règlement n° 1251, intitulé : Amendement au règlement n° SQ-902 relatif aux nuisances.

Nous souhaitons informer les citoyens sur cette nouvelle réglementation indiquant que la consommation de cannabis constitue une nuisance et est prohibée sur l'ensemble du domaine public, notamment les rues, les trottoirs, les parcs et les grands espaces publics. Cependant, la consommation de cannabis est autorisée lors de fêtes ou d'activités municipales lorsque la Municipalité met à la disposition du public une aire ouverte prévue à cette fin.

La Municipalité souhaite assurer un milieu de vie sain et sécuritaire à ses citoyens et invite la population à respecter cette réglementation afin d'offrir un environnement convivial à tous.

- 30 -

Source : Service des communications
450 438-7784, poste 5217
slevis@stesophie.ca
stesophie.ca